

Annexe: FICHE TARIFAIRES

Chargements	
Chargements d'entrée (Coûts d'entrée)	<p>4,0 %</p> <p>Ceci est le chargement d'entrée maximal pour la garantie principale. Le chargement réellement facturé peut être inférieur en fonction de la rémunération de l'intermédiaire d'assurance. Ces chargements sont prélevés sur chaque contribution versée.</p> <p>Les chargements pour les garanties complémentaires s'élèvent à max. 7%. Le chargement réellement facturé peut être inférieur en fonction de la rémunération de l'intermédiaire d'assurance.</p>
Chargements récurrents (Coûts récurrents)	0 % par an sur la réserve
Indemnité de rachat	<p>Le rachat anticipé des réserves est soumis à des restrictions légales (par ex. âge et carrière) et à d'éventuelles pénalités fiscales.</p> <p>Aucune indemnité ne s'applique au terme ou en cas de versement suite au décès de l'assuré ni au moment où l'assuré prend sa pension légale.</p>